

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

**Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au fonctionnement des relais pendant les oscillations de puissance stables : Norme PRC-026-1 (Dossier R-4082-2019)**

## Objet de la demande

Le 22 mars 2019, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie, dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé une demande visant la levée de la suspension actuelle des exigences E2, E3 et E4 de la norme PRC-026-1 adoptée par la Régie de l'énergie (la **Régie**) dans sa décision D-2017-076.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

La demande ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

## Procédure d'examen de la demande

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation.

La Régie invite les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention et un budget de participation conformes aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* (le **Guide**) au plus tard le **18 avril 2019 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra commenter ces demandes par écrit au plus tard le **26 avril 2019 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires du Coordonnateur devra être produite avant le **3 mai 2019 à 12 h**.

Les personnes intéressées pourront également soumettre des commentaires portant sur la demande à la Régie au plus tard le **18 avril à 12 h**, avec copie au Coordonnateur. Ce dernier pourra y répondre au plus tard le **26 avril 2019 à 12 h**. La Régie précisera ultérieurement les autres modalités du traitement de cette demande.

La Loi, le Règlement et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télecopieur ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)